

Parc des Ballons des Vosges

Préservation des patrimoines et développement économique.

Il y a 20 ans, par la volonté de trois régions, l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté, notre territoire a été classé Parc naturel régional. Après une vaste concertation, suivie d'une enquête publique, les communes et intercommunalités doivent, d'ici avril 2011, se prononcer sur leur adhésion au Parc.

Territoires d'exception, les Parcs naturels régionaux n'en sont pas moins vivants et habités. C'est ce qui les différencie, entre autres, des Parcs nationaux. Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges compte 256 000 habitants mais il est également bordé de vastes agglomérations. Ce sont près de 4,5 millions de personnes qui sont à moins de deux heures de voiture de ce « poumon vert de l'Est de la France ». Ici, cohabitent donc les espèces rares, les paysages remarquables, les sites touristiques, les villes, villages et leurs activités inhérentes.

Protection des patrimoines et développement local

La marque « Parc naturel régional » est attribuée pour une période limitée. Tous les douze ans, elle est renouvelée après l'étude attentive du bilan et d'une nouvelle Charte à laquelle les collectivités décident d'adhérer librement (régions, départements, communes et désormais communautés de communes et d'agglomération). Son ambition est de concilier la protection des patrimoines et le développement économique local. Pour cela, le Parc ne dispose d'aucun moyen réglementaire. Son seul principe d'action est la concertation avec tous les acteurs du territoire. Ses méthodes privilégiées : l'innovation, l'expérimentation mais aussi l'information et la sensibilisation des élus mais aussi des habitants et des visiteurs.

Pas de Parc sans les vallées

La troisième Charte qui couvrira la période 2011 / 2023 est désormais écrite. Elle a été début 2010 présentée aux habitants dans le cadre d'une vaste enquête publique qui a permis de procéder aux dernières modifications. Ce projet compte trois grands secteurs identifiés : Les Hautes-Vosges, les vallées et le plateau des 1000 Étangs. Le sud de la montagne vosgienne est le patrimoine commun des alsaciens, des lorrains et des franc-comtois. C'est pourquoi mener un projet commun sur les Hautes-Vosges ne peut se concevoir sans les vallées tant les interactions sont fortes : qu'il s'agisse de la fréquentation des espaces naturels sensibles, des déplacements, de la complémentarité des activités et retombées économiques.

Les trois piliers de la Charte

Quelles sont les orientations de ce projet de développement ? L'équilibre entre l'Homme et la Nature est au cœur des missions du Parc. Il impose d'économiser et de maîtriser l'espace, de veiller à la qualité des paysages ou encore de maintenir une activité agricole forte. Le Parc a aussi l'ambition de valoriser les ressources locales en les transformant sur place pour ainsi tendre vers une plus grande autonomie (énergétique, fourragère, alimentaire). L'urbanisme rural et durable tient également une place prépondérante. Il est au cœur de la vitalité retrouvée ou maintenue des villages et des vallées. Ce projet ne peut être mis en oeuvre sans l'adhésion des collectivités et de leurs habitants. Car une Charte de Parc est avant tout un projet collectif et solidaire qui impose pour réussir l'engagement de chacun des signataires.

Une équipe au service des collectivités adhérentes et de leurs projets

Si le Parc est connu pour sa préservation des patrimoines naturels et culturels, ses autres missions sont tout aussi fondamentales. Elles consistent à soutenir l'agriculture de montagne, à œuvrer au développement des circuits courts, à valoriser les savoir-faire et des produits locaux, à favoriser les projets d'urbanisme de qualité, à améliorer l'accueil de la grande crête, à accompagner les projets scolaires ou encore à informer et sensibiliser les habitants et les visiteurs.

Pour mener à bien ce programme, le Parc met à la disposition de ses adhérents et partenaires une équipe pluridisciplinaire qui est répartie sur l'ensemble du territoire du Parc : à la Maison du Parc à Munster (68), à l'Espace Nature Culture de Haut-du-Them / Château-Lambert (70), à l'antenne de Gérardmer (88), au Bureau des Espaces Naturels de Wildenstein (68) et à l'antenne de Giromagny (90).